

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois le cinq avril à 18 heures 30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **M. PRUVOST Bertrand**, Président du Syndicat, en suite de convocation en date du 24 Mars.

ETAIENT PRESENTS : MM. LURETTE Bruno, ALLOUCHERY Jean-Marie, LECAILLE Sébastien, DUWAT Romain, GARDIN Jean, FONTAINE Pascal, SENECAT Dominique, CARDON Joël, POURCHEL Laurent, AZELART Luc, VENDEVILLE Roger, WAROT Pascal, DELOBEL Anthony (suppléant DEDECKER Patrick), DEVIGNE Maurice, WILQUIN Ghislain, COYOT Jean-Claude, HANQUEZ Michel, VASSEUR Jean-Pierre, GUILBERT Jean-Marie, POURCHEL Charles-Henri, CAZIN Bernard, CARTIAUX Roger (suppléant VASSEUR Dany), HENDRICK Olivier, FASQUEL Gérard, DOUTRELANT Daniel, PRUDHOMME Dominique, MASSEZ Alain, SCHRYVE Roger, DEVULDER Didier, FINDINIER Jean-Marc, PRUVOST Bertrand, PRUVOST Dominique, Mmes LEROY Isabelle, LEMAIRE Isabelle.

ETAIENT ABSENTS : Mr LEROY Christian, absent excusé.
M. SGARD Maxime, LAVOGEZ Serge, DUFOUR Olivier, Mme COCQUEREL Micheline, absents

POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE : Mr LEFEBVRE Hervé à Mr PRUVOST Bertrand
Mr FOURNIER Daniel à Mr COYOT Jean-Claude
Mr WACQUET Pascal à Mr LECAILLE Sébastien

Membres en exercice : 42 – Présents : 34 – Représentés : 3 – Votants : 37 – Absents : 5

Monsieur PRUVOST Bertrand, Président du Syndicat, ayant constaté que les conditions de quorum étaient remplies, déclare la séance ouverte.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Président propose à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance :
Monsieur Didier DEVULDER est élu à l'unanimité.

VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 FEVRIER 2023 :

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques particulières à formuler par rapport au compte rendu de la réunion du 9 février 2023 qui a été communiqué avec la convocation à la réunion de ce jour.

Monsieur le Président n'ayant observé aucune remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DE BUREAU ET DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques particulières à formuler par rapport au compte rendu de la réunion de bureau et des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations qui ont été communiqués avec la convocation à la réunion de ce jour.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils l'autorisent à ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Cadeau de départ à la retraite de Mr BLEZEL Joël et Mr MAMETZ Laurent
Le Comité Syndical autorise l'ajout de ce point.

1- SERVICE EAU - ADMISSION EN NON VALEUR

Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents d'admettre en non-valeur, pour les motifs suivants :

- Jugement clôturant pour insuffisance d'actif la liquidation judiciaire ;
- Insuffisance d'actif et procès-verbal de carence ;
- Décédé ;
- NPAI ; ...

la liste transmise par le service de gestion comptable de Saint-Omer pour un montant de **3.418,38 €** (budget EAU)

Ces charges seront ainsi imputées sur les crédits budgétaires prévus en dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 à l'article 6541.

2- ELARGISSEMENT DU RIFSEEP A DE NOUVEAUX CADRES D'EMPLOIS

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 5 Décembre 2019, le Comité syndical a mis en œuvre, à compter du 1^{er} Janvier 2020, le RIFSEEP composé de deux parts, à savoir une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) pour le bénéfice des agents fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels, relevant des cadres d'emplois suivants :

- Directeurs Territoriaux
- Attachés Territoriaux
- Rédacteurs Territoriaux
- Adjoints Administratifs Territoriaux
- Agents de Maîtrise Territoriaux
- Adjoints Techniques Territoriaux

Monsieur le Président précise que la parution du décret 2020-182 du 27 février 2020, relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale, permet de rendre éligible au RIFSEEP les cadres d'emplois suivants :

- Ingénieurs
- Techniciens

Il est donc proposé à l'assemblée d'élargir, à compter du 1^{er} Janvier 2023, à l'ensemble des cadres d'emplois énumérés ci-dessus le bénéfice du RIFSEEP au sein du SIDEALF.

Ainsi, les agents relevant de ces cadres d'emplois bénéficieront du RIFSEEP dans les mêmes conditions que leurs collègues en application de la délibération du Comité Syndical en date du 5 Décembre 2019.

Ils se verront donc placés dans un groupe de fonctions conformément aux critères professionnels fixés par ladite délibération et attribués un montant individuellement annuel de primes par arrêté de l'autorité territoriale dans la limite des plafonds annuels fixés pour chaque cadre d'emplois de la façon suivante :

Catégorie A :

Filière Technique :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Ingénieurs		Montant annuel minimum de l'IFSE (plancher)	Montant annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Plafond annuel du CIA
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)			
Groupe A1	Ingénieur – Direction d'une structure	0 €	36 210 €	6 390€
Groupe A2	Directeur adjoint responsable de plusieurs services, référent fonctionnel, ...	0 €	32 130 €	5 670€
Groupe A3	Responsable d'un service, chargé(e) de mission,	0 €	25 500 €	4 500€

	emploi rattaché à la direction			
--	--------------------------------	--	--	--

Catégorie B :

Filière technique :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Techniciens		Montant annuel minimum de l'IFSE (plancher)	Montant annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Plafond annuel du CIA
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)			
Groupe B1	Responsable d'un ou plusieurs services	0 €	17 480 €	2 380€
Groupe B2	Adjoint au responsable d'un service	0 €	16 015 €	2 185€
Groupe B3	assistant de direction	0 €	14 650 €	1 995€

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136 ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;

Vu le décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 5 Décembre 2019 instaurant le RIFSEEP au sein de la collectivité pour certains cadres d'emplois ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 13 Mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE,**

- D'instaurer le RIFSEEP, à compter du 1^{er} Janvier 2023, pour les agents relevant les cadres d'emplois énumérés ci-dessus en leur attribuant :
 - une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
 - un complément indemnitaire annuel (CIA)
- De se référer à la délibération du Comité syndical en date du 5 Décembre 2019 pour les modalités d'application du RIFSEEP à ces cadres d'emplois.
- D'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

3- SERVICE EAU - CESSION DE L'EMPRISE DE TERRAIN DU CHATEAU D'EAU DE PIHEM

Monsieur le Président informe à l'assemblée que suite aux travaux de la construction de la bache surpressée au château d'eau de PIHEM (Bientques), il est nécessaire de procéder à la régularisation de l'emprise du terrain.

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'acquisition de l'emprise du terrain, après bornage, sur lequel est érigé le château d'eau à la Commune de PIHEM pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, DECIDE :

- D'acquérir la parcelle AD °161 d'une superficie de 681 m² pour l'euro symbolique auprès de la Commune de PIHEM
- Les frais d'actes notariés, d'arpentage et autres seront à la charge du SIDEALF
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes relatifs à ce dossier

4- **SERVICE EAU – RENOUELEMENT DE RESEAU EAU POTABLE RUE VICTOR HUGO A LUMBRES - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE**

La séance ouverte, Monsieur le Président soumet à l'assemblée les travaux de renouvellement de canalisations et de branchements, Rue Victor Hugo sur la Commune de LUMBRES.

L'ensemble des travaux est estimé à un montant de 100.000,00 € HT.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE les dispositions présentées et relatives à l'opération citée ci-dessus ;
- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au taux maximal en vigueur dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau (PCE) pour la période 2019-2024.

5- **SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MISE EN SEPARATIF RUE VICTOR HUGO A LUMBRES - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE**

La séance ouverte, Monsieur le Président soumet à l'assemblée les travaux de mise en séparatif du réseau eaux usées, Rue Victor Hugo sur la Commune de LUMBRES.

L'ensemble des travaux est estimé à un montant de 120.000,00 € HT.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE les dispositions présentées et relatives à l'opération citée ci-dessus ;
- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au taux maximal en vigueur dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau (PCE) pour la période 2019-2024.

6- **ENERGIES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL HAUTS DE FRANCE**

Monsieur le Président fait part au Comité Syndical du programme d'aide à l'investissement du Conseil Régional des Hauts de France « Massifier le solaire photovoltaïque en Hauts de France »

Il propose au Comité Syndical de déposer un dossier de demande de subvention pour la construction du nouveau bâtiment

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, SOLLICITE la participation financière du Conseil Régional des Hauts de France pour le dossier précité.

7- **SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MISE EN SEPARATIF IMPASSE DES ALOUETTES - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE**

La séance ouverte, Monsieur le Président soumet à l'assemblée les travaux de mise en séparatif du réseau eaux usées, Impasse des Alouettes sur la Commune de LUMBRES.

L'ensemble des travaux est estimé à un montant de 60.000,00 € HT.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE les dispositions présentées et relatives à l'opération citée ci-dessus ;

- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au taux maximal en vigueur dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau (PCE) pour la période 2019-2024.

8- SERVICE EAU – AMELIORATION DU SYSTEME DE CHLORATION - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

La séance ouverte, Monsieur le Président propose à l'assemblée l'amélioration du système de chloration sur les sites de Alquines et Saint Martin d'Hardinghem

L'ensemble des travaux est estimé à un montant de 50.000 € HT.
Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE les dispositions présentées et relatives à l'opération citée ci-dessus ;
- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au taux maximal en vigueur dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau (PCE) pour la période 2019-2024.

9- SERVICE EAU - INTERCONNEXION – OUVÉ/REMILLY ET ESCOEUILLES/ALQUINES DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

La séance ouverte, Monsieur le Président propose à l'assemblée de réaliser une interconnexion entre les communes de Ouve-Wirquin et Remilly-Wirquin et une interconnexion entre les communes de Alquines et Escœuilles

L'ensemble des travaux est estimé à un montant de 70.000,00 € HT.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE les dispositions présentées et relatives à l'opération citée ci-dessus ;
- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au taux maximal en vigueur dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau (PCE) pour la période 2019-2024.

10- SERVICE EAU – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022

Le Compte Administratif 2022 et le Compte de Gestion 2022 de l'Eau sont présentés avec un excédent de clôture d'investissement de 510.031,55 € et un excédent de clôture de fonctionnement de 2.177.309,04 €.

Le Compte Administratif 2022 et le Compte de Gestion 2022 de l'Eau sont votés à l'unanimité des membres présents.

11- SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022

Le Compte Administratif 2022 et le Compte de Gestion 2022 de l'Assainissement Collectif sont présentés avec un déficit de clôture d'investissement de 108.326,30 € et un excédent de clôture de fonctionnement de 1.261.206,92 €.

Le Compte Administratif 2022 et le Compte de Gestion 2022 de l'Assainissement Collectif sont votés à l'unanimité des membres présents.

12- SERVICE EAU AFFERMAGE – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022

Le Compte Administratif 2022 et le Compte de Gestion 2022 de l'Eau Affermage sont présentés avec un excédent de clôture d'investissement de 124.914,71 € et un excédent de clôture de fonctionnement de 423.640,18 €.

Le Compte Administratif 2022 et le Compte de Gestion 2022 de l'Eau Affermage sont votés à l'unanimité des membres présents.

13- SERVICE SPANC – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022

Le Compte Administratif 2022 et le Compte de Gestion 2022 du SPANC sont présentés avec un excédent de clôture d'investissement de 25.025,33 € et un excédent de clôture de fonctionnement de 5.587,59 €.

Le Compte Administratif 2022 et le Compte de Gestion 2022 du SPANC sont votés à l'unanimité des membres présents.

14- SERVICE EAU – AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE 2022

Le Comité Syndical, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation cumulé à la clôture de l'exercice 2022, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 2.177.309,04 €, Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE DE L'EXERCICE 2022		
Résultats antérieurs :	excédent	2.005.472,60 €
Résultats de l'exercice :	excédent	171.836,44 €
Résultats de clôture :	excédent	2.177.309,04 €
Affectation du résultat cumulé		
- Virement à la section d'investissement		0 €
- Affectation à l'excédent reporté		2.177.309,04 €

15- SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE 2022

Le Comité Syndical, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation cumulé à la clôture de l'exercice 2022, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 1.261.206,92 €, Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE DE L'EXERCICE 2022		
Résultats antérieurs :	excédent	1.095.841,20 €
Résultats de l'exercice :	excédent	165.365,72 €
Résultats de clôture :	excédent	1.261.206,92 €
Affectation du résultat cumulé		
- Virement à la section d'investissement		98.326,30 €
- Affectation à l'excédent reporté		1.162.880,62 €

16- SERVICE EAU AFFERMAGE – AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE 2022

Le Comité Syndical, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation cumulé à la clôture de l'exercice 2022, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 423 640,18 €, Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE DE L'EXERCICE 2022		
Résultats antérieurs :	excédent	403.497,23 €
Résultats de l'exercice :	excédent	20.142,95 €
Résultats de clôture :	excédent	423.640,18 €
Affectation du résultat cumulé		
- Virement à la section d'investissement		0 €
- Affectation à l'excédent reporté		423.640,18 €

17- SERVICE SPANC – AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE 2022

Le Comité Syndical, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation cumulé à la clôture de l'exercice 2022, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 5.587,59 €, Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE DE L'EXERCICE 2022		
Résultats antérieurs :	excédent	9.968,95 €
Résultats de l'exercice :	déficit	- 4.381,06 €
Résultats de clôture :	excédent	5.587,59 €
Affectation du résultat cumulé		
- Virement à la section d'investissement		0 €
- Affectation à l'excédent reporté		5.587,59 €

18- SERVICE EAU – BUDGET PRIMITIF 2023

Le Budget Primitif 2023 de l'Eau est présenté pour des totaux équilibrés en dépenses et en recettes à hauteur de 5.124.809,04 € en section d'exploitation et de 4.299.731,55 € en section d'investissement. Le Budget Primitif 2023 de l'Eau est voté à l'unanimité des membres présents.

19- SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – BUDGET PRIMITIF 2023

Le Budget Primitif 2023 de l'Assainissement Collectif est présenté pour des totaux équilibrés en dépenses et en recettes à hauteur de 2.616.000,00 € en section d'exploitation et de 2.062.826,30 € en section d'investissement. Le Budget Primitif 2023 de l'Assainissement Collectif est voté à l'unanimité des membres présents.

20- SERVICE EAU AFFERMAGE – BUDGET PRIMITIF 2023

Le Budget Primitif 2023 de l'Eau Affermage est présenté pour des totaux équilibrés en dépenses et en recettes à hauteur de 506.640,18 € en section d'exploitation et de 540.000,00 € en section d'investissement.

Le Budget Primitif 2023 de l'Eau Affermage est voté à l'unanimité des membres présents.

21- SERVICE SPANC – BUDGET PRIMITIF 2023

Le Budget Primitif 2023 du SPANC est présenté pour des totaux équilibrés en dépenses et en recettes à hauteur de 24.247,59 € en section d'exploitation et de 27.062,92 € en section d'investissement.

Le Budget Primitif 2023 du SPANC est voté à l'unanimité des membres présents.

22- SERVICE EAU – ASSAINISSEMENT – CADEAU DE DEPART A LA RETRAITE DE MONSIEUR BLEZEL JOEL ET MONSIEUR MAMETZ LAURENT

Monsieur le Président informe le Comité Syndical du départ à la retraite de Monsieur BLEZEL Joël, Directeur, à compter du 1^{er} Juin 2023 et de Monsieur MAMETZ Laurent, Responsable du service assainissement, à compter du 1^{er} Juillet 2023.

Il invite les membres de l'assemblée à se prononcer sur l'offre d'un cadeau de départ à la retraite.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- D'OFFRIR à Monsieur BLEZEL et Monsieur MAMETZ Laurent un cadeau (matériel, bons d'achat, chèque cadeau,...) d'une valeur de 500 € chacun.
- DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES - POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- Les entretiens individuels des agents ont été réalisés. Plusieurs remarques et suggestions ont été formulées. Après réflexion, plusieurs évolutions dans notre organisation ont été mises en place. Joël Blezel sera remplacé par Max Sergent au 1^{er} Juin, Laurent Mametz par Gauthier Godefroy au 1^{er} Juillet. Les missions d'Alexandre Chemin et Philippe Lagersie évolueront. Alexandre aura la gestion des équipes, l'organisation, ... Philippe gèrera les demandes de devis, d'urbanisme, la signalisation des travaux, des DICT, le remplacement des compteurs,.. L'organigramme sera transmis à l'ensemble des délégués.
- Les travaux d'extension du réseau d'assainissement eaux usées à ESQUERDES sont quasiment terminés.
- Le marché de travaux de renouvellement de réseau, de branchements et la reconstruction du réseau d'assainissement collectif des places de Lumbres a été attribué à l'entreprise SADE
- Les travaux de réhabilitation du réservoir d'Alquines vont débiter.
- Monsieur MASSEZ Alain informe de la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil Régional dans le cadre des « Fonds Verts »
- Monsieur FINDINIER Jean-Marc demande le taux de fuites sur le territoire. Les rapports d'activité seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Syndical

L'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 20h30.